



CH-4

SGG CHC CHD

Objet : Ajustement Prime d'Intéressement aux résultats du Groupe-Exercice 2011.

Réf. : O.S n° 860 du 12 décembre 2011.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions objet de l'OS 860 visé en référence, et compte tenu du résultat net du Groupe réalisé durant l'exercice 2011, le coefficient K à appliquer pour déterminer le montant de la prime d'intéressement est fixé à 2,9600 au lieu de 2,7543.

A cet effet, nous vous demandons de procéder aux redressements nécessaires sur la paie du mois d'avril 2012, tout en rappelant que cet ajustement sera accordé aux collaborateurs ayant bénéficié de cette prime pour l'exercice 2011.

Le Directeur Exécutif du Pole Capital Humain, p.i,

KADIRI Mohamed